

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2005)
Heft: 195-196

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans les cantons

EN BREF



ARGOVIE

- Le gouvernement argovien est favorable à une meilleure protection des non-fumeurs contre la fumée passive. Il est en revanche opposé à une interdiction totale de fumer dans les restaurants, qui poserait des problèmes aux établissements qui ne disposent que d'une salle. Le gouvernement se dit prêt à créer une réglementation cantonale afin que la fumée soit bannie des bâtiments publics.
- Le Tribunal de district d'Aarau a condamné pour discrimination raciale quatre membres de la direction du parti d'extrême droite PNOS (Partei National Orientierter Schweizer). Ils se sont vu infliger des amendes de 300 à 500 francs. Se définissant lui-même comme «le parti du nationalisme moderne», le PNOS est sous surveillance depuis sa création à l'été 2000.



SOLEURE

- La police soleuroise a en partie élucidé le meurtre à Granges, d'un Italien d'origine albanaise de 40 ans. C'est le neveu de la victime, âgé de 11 ans, qui lui a planté un couteau dans le dos. Un démêlé financier semble être à l'origine du drame. La victime a elle-même retiré le couteau avant de s'effondrer dans un parc municipal de Granges. Le décès est dû à une hémorragie interne, selon l'Institut de médecine légale de l'Université de Berne.



THURGOVIE

- La ville d'Arbon a un nouveau président après plusieurs mois de remous. Le «Stadtamman» élu s'appelle Martin Klöti (PRD), vient du canton de Saint-Gall et c'est un homosexuel déclaré, d'où des oppositions de l'UDC. Le nouveau président n'a, dans un premier temps, pas fait l'unanimité. L'UDC, dont le candidat favori a refusé de se présenter, ne souhaitait pas le soutenir en raison de son homosexualité déclarée. Elle s'est toutefois ravisée et a décidé de soutenir le radical, au détriment des candidats socialiste et démocrate-chrétien.



BÂLE-CAMPAGNE

- La police a arrêté à Gelterkinden (BL) un automobiliste de 44 ans qui circulait tous feux éteints. Présentant un taux d'alcoolémie de 2,96 pour mille, il a dû rendre son permis de conduire.



GRISONS

- L'ours brun arrive. L'organisation écologiste WWF se base sur les observations réalisées durant le mois de juin par les gardiens du parc national italien du Stelvio, proche des Grisons. Les spécialistes ont pu apercevoir à plusieurs repri-

ses un ours brun près de la localité de Solda, a indiqué le WWF.



JURA

- Vendre un produit aussi original que des chaussettes à poches peut être rentable. Des jeunes créateurs d'entreprises jurassiens l'ont prouvé en menant à bien leur projet. Ils viennent de le céder à Caritas Jura pour poursuivre leurs études. Dans le cadre d'un projet de Genilem (l'Association d'aide à la création d'entreprises), des élèves maturants de deux écoles professionnelles de Porrentruy ont élaboré et commercialisé des chaussettes à poches. En trois mois, le chiffre d'affaires s'est élevé à 10 000 francs, ce qui a largement couvert les frais investis par le canton, qui soutenait l'opération.



LUCERNE

- Les vellétés de fusion se renforcent dans l'agglomération lucernoise. L'Exécutif d'Emmen devra se déterminer sur son éventuel rattachement à la capitale cantonale, suite à une intervention commune des chefs de groupes de son Législatif. Voisine d'Emmen, la commune de Littau est, quant à elle, déjà bien avancée dans ses démarches en vue de fusionner avec la ville de Lucerne. Un vote populaire est attendu dans les deux prochaines années. Avec ses 27 000 habitants, Emmen est la deuxième commune de Suisse centrale. Si elle

rejoint Lucerne, la capitale cantonale passera à 84 000 habitants. Et si on ajoute encore les populations de Littau et d'Ebikon, le nombre de résidents de la commune de Lucerne passerait à près de 111 000. Cela en ferait la sixième ville de Suisse, juste derrière Lausanne et ses 116 000 habitants.



OBWALD

- Le cadavre extrait de la glace le 5 juillet dernier au pied du Titlis (OW) a été identifié. Il s'agit d'un jeune alpiniste suisse disparu il y a vingt ans. Son père n'avait cessé de rechercher sa trace depuis. En août 2003, il avait retrouvé le corps du camarade de son fils également disparu en janvier 1985. Les deux alpinistes de 19 et 24 ans avaient fait une chute mortelle lors de l'ascension de la face est du Titlis. Début juillet, un marcheur retrouvait le second corps sur le glacier de la Fimalpli. Suite aux fortes chaleurs, la glace avait fondu et des restes d'habits étaient apparus à la surface.



SAINT-GALL

- L'année prochaine, le premier téléphérique à huit places de Suisse devrait être construit à Flumserberg, entre la Prodalp et le Prodkam. La société d'exploitation investira 12 millions de francs. L'ouverture est prévue en novembre 2006. Le dossier est actuellement soumis à l'Office fédéral des transports. La nouvelle installation devrait

remplacer le premier télé-siège à quatre places installé en 1986 et celui à deux places.



GENÈVE

- Les électeurs du canton de Genève seront les premiers en Suisse à se prononcer sur une interdiction de fumer dans tous les lieux publics. En dehors des lieux privés, il ne resterait plus que les terrasses et la rue pour griller une cigarette. L'initiative en ce sens lancée par des citoyens hors partis a fait un tabac lors de la récolte des signatures. Le texte a reçu 20 230 paraphes en tout juste deux mois. Le comité espère que les Genevois pourront voter en 2006.
- Le pyromane qui a mis le feu à plusieurs scooters et deux-roues depuis le début de l'année à Carouge et dans le quartier des Acacias à Genève a été arrêté. Il s'agit d'un Italien de 29 ans qui venait de purger une peine de trois ans de prison pour une série d'incendies commis en 2002. Le préjudice est estimé à plusieurs centaines de milliers de francs. Le pyromane s'est trahi en revenant sur les lieux de son crime, a indiqué la police genevoise.



ZOUG

- Un automobiliste occupé à se débarrasser d'une araignée a perdu la maîtrise de son véhicule près d'Oberwil. La voiture s'est déportée sur la droite et a heurté un mur de protection avant de finir sa course sur le toit. L'automobiliste n'a été que légèrement blessé. On est

en revanche sans nouvelles de l'araignée, aperçue pour la dernière fois sur le tableau de bord du véhicule.

- Un Suisse de 27 ans a été tué par balles à Zoug. Des voisins ont entendu un fort échange verbal puis une explosion. Le corps de l'homme a été retrouvé près d'un terrain de camping. Le déroulement du meurtre et ses motifs ne sont pas encore connus.



FRIBOURG

- Un ressortissant suisse d'origine marocaine, domicilié dans le canton de Fribourg, a été condamné par le Tribunal pénal fédéral à quatre mois de prison pour fausse alerte terroriste. Pour créer des ennuis à un ex-compatriote, il avait dit à la police que ce dernier préparait un attentat à la bombe contre l'ambassade américaine à Berne.
- Le gouvernement fribourgeois veut construire une nouvelle prison de 40 places sur le périmètre de Bellechasse. Il a chargé la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) d'élaborer un projet en vue de la réalisation de cet établissement. Avec le soutien du canton et de la Confédération, les beffrois et les cloches de la cathédrale de Fribourg vont être restaurés. 825 000 francs seront nécessaires à cette opération avec, à terme, l'ambition d'ouvrir ces lieux au public. La fondation vouée à la conservation du précieux édifice compte aussi financer une monographie sur le monument gothique symbole de la ville. Elle devrait être prête en 2007 pour le 850e anniversaire de la fondation de Fribourg.



BERNE

- L'abaissement du taux limite d'alcool autorisé dans le sang produit ses effets à Berne: le nombre des accidents liés à l'ivresse a diminué durant le premier semestre 2005. De début janvier à fin juin, 252 personnes ont été pincées avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0,5 pour mille dans le cadre d'un accident de la route. Ce chiffre s'élevait à 271 durant la même période 2004, alors que la limitation était à 0,8 pour mille.
- L'enquête sur les fissures découvertes dans le tunnel paravalanche de Mitholz, dans l'Oberland bernois, a conclu à l'absence de responsabilité des constructeurs. L'ouvrage, menacé d'effondrement, avait été fermé l'an dernier, deux ans après son inauguration. Aucun acte répréhensible n'a été commis lors de la construction du tunnel.



NEUCHÂTEL

- Un lynx a tué huit agneaux sur les hauteurs du Val-de-Ruz. C'est la première fois qu'une attaque de ce félin sur des bêtes de rente est déclarée dans le canton. L'éleveur du troupeau sera indemnisé par la Confédération. Le lynx, qui a l'habitude de revenir vers ses victimes, a été identifié grâce à un appareil photo automatique. Il a d'abord abattu sept bêtes, puis une la nuit suivante. On estime à vingt à trente le nombre de lynx dans l'Arc jurasien.



ZURICH

- La Galerie Koller de Zurich a vendu un exemplaire du Baiser d'Auguste Rodin (1840-1917) pour 2,5 millions de francs à un collectionneur privé anglais. L'œuvre est l'une des sept que l'artiste a fait couler. Elle était estimée entre 2,2 et 3 millions de francs. Avec les taxes, le collectionneur paiera près de 3 millions de francs pour la sculpture qui date de 1916. Le canton de Zurich veut
- enfin se doter d'une loi sur la police. Le projet ne contient rien de révolutionnaire. Seule la possibilité d'interdire l'accès à la voie publique aux personnes qui dérangent l'ordre public devrait susciter le débat.
- La police zurichoise a arrêté un groupe de onze trafiquants de drogue originaires de différents pays africains. Ces hommes, âgés de 23 à 46 ans, ont importé de grandes quantités de stupéfiants. La police a saisi plus de 21 kilos de cocaïne, un kilo d'héroïne, 100 000 francs et deux armes à feu. La drogue provenait d'Afrique et d'Amérique du Sud. Les trafiquants ont en partie avoué.

FAIM DE RÖSTI !

Nous manquons chroniquement de nouvelles en provenance de Suisse orientale. Amis alémaniques, sollicitez vos communes et vos cantons pour qu'ils nous tiennent informés de leur actualité.

Réd.



VAUD

● En 1855, la première ligne ferroviaire romande était inaugurée dans le canton de Vaud. Longue de 39 km, elle reliait Morges à Yverdon en une heure dix. Ce tronçon construit en un temps record de deux ans et demi allait ouvrir la voie au développement du chemin de fer en Suisse romande. 150 ans après, les CFF ont décidé de célébrer l'événement avec des animations dans les principales gares de la ligne, notamment un grand jeu familial baptisé «Rail-aventure». Par ailleurs, les Ateliers industriels d'Yverdon ont ouvert leurs portes au public pour une grande exposition de matériel roulant.

● Le 86e Comptoir suisse a fermé ses portes à Lausanne sur une affluence estimée à 300 000 entrées, en légère baisse. La manifestation avait accueilli 330 000 visiteurs l'an dernier. Le climat économique difficile et la météo clémente sont à l'origine de ce recul, selon les organisateurs. En cette année internationale du sport et de l'éducation physique, le sport occupait la première marche du podium au Comptoir suisse. Invitée d'honneur, la Fondation de l'aide sportive suisse a pu présenter son action en

faveur des jeunes sportifs du pays. La prochaine édition est prévue du 15 au 24 septembre 2006 sur le thème du développement durable.

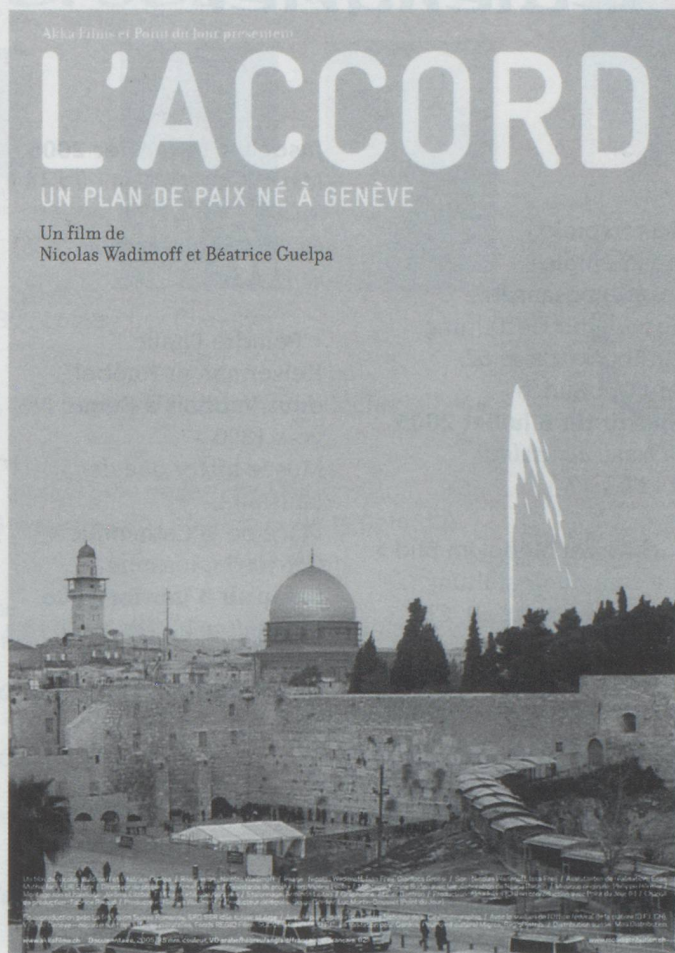


VALAIS

● Le complexe hydroélectrique de Cleuson-Dixence va reprendre du service, après l'explosion du puits blindé en 2002. Le coût de la réhabilitation est estimé à 250 millions de francs, pour une réouverture fin 2009.

● Le Valais et la province italienne de Verbano Cusio Ossola ont célébré le bicentenaire de l'ouverture de la première route carrossable du Simplon. Napoléon avait ordonné sa réalisation pour le transport des canons. L'actuelle route qui mène au col emprunte encore en grande partie le tracé de l'époque. Une stèle de pierre ornée d'une plaque à la mémoire de Bonaparte a été inaugurée au col par le conseiller d'État valaisan Jean-Jacques Rey-Bellet et le président de la province italienne, Paolo Ravaioli. Militaire à l'origine, la route a surtout contribué à développer les échanges commerciaux et touristiques entre la Suisse et l'Italie.

**HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET**



Akka Films et Point du Jour présentent

L'ACCORD

UN PLAN DE PAIX NÉ À GENÈVE

Un film de
Nicolas Wadimoff et Béatrice Guelpa

Diffusion sur ARTE

- Le 13 octobre 2005 à 15h15 (Câble, satellite, TNT)
- Le 12 décembre 2005 à 23h30

L'ACCORD UN PLAN DE PAIX NÉ À GENÈVE

Un film de Nicolas Wadimoff et Béatrice Guelpa, coproduit par Arte, la TSR, point du Jour et Akka Films. Ce film qui dure 82 minutes sera diffusé sur Arte le 12 décembre 2005 à 23 h 30.

FORMULAIRE D'ABONNEMENT

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville

Signature

Au prix de : 1 an 47 € 2 ans 84 € Abonnement de soutien 70 €

Étranger/Par avion/... : nous consulter

Règlement par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de : **SUISSE MAGAZINE**

À renvoyer à : **NPAI SUISSE MAGAZINE - 68 rue des Bruyères - 93260 LES LILAS**

SMAG